

1<sup>er</sup> Web-I 2025 :

*Comprendre*  
les modes d'accueil du jeune enfant

*Mieux orienter*  
les familles en insertion

Webinaire proposé par la DIEESS en  
partenariat avec la DEF

**Vendredi 17 janvier 2025 – 14H**

seine-saint-denis  
LE DÉPARTEMENT

ENGAGÉ POUR L'EMPLOI



## **Bienvenue et belle année 2025 !**

*1) Qui êtes-vous ?* Afin que nous puissions mieux connaître l'audience de nos web-i et l'adapter à vos besoins, **merci de bien vouloir renseigner votre structure d'appartenance dans le sondage sur la conversation Teams ;**

*2) Nous sommes nombreux !* Merci de **couper vos micros, et de lever virtuellement la main** avant d'intervenir. Vous pouvez également **mobiliser le chat** (conversation instantanée)

*3) Souriez... vous êtes filmés.* Ce web-i est **enregistré**. Si vous ne souhaitez pas apparaître dans l'enregistrement, vous pouvez couper votre caméra ;

*4) Et après... ?* **Retrouvez ce support, et les précédents, sur notre espace dédié :**  
**<https://ressources.seinesaintdenis.fr/WEB-I-les-nouveaux-rendez-vous-Insertion-du-Departement>**

## Enjeux ?

### Observatoire territorial de la petite enfance et de la parentalité:

On compte également plus de 82 000 familles monoparentales dont 85 % sont des mères seules. Parmi elles, près de 7 000 sont au RSA avec des enfants de moins de trois ans. **Les familles monoparentales sont davantage touchées que les autres par la pauvreté** et le chômage de longue durée. Les difficultés financières et organisationnelles rendent ces parents, en particulier les femmes concernées, plus fragiles sur le marché du travail.

### Enquête de l'INSEE :

Les femmes ayant des responsabilités familiales ont des taux d'activité et d'emploi significativement inférieurs à celles qui n'en ont pas. Elles sont plus nombreuses à travailler à temps partiel. Cela s'explique par différentes difficultés pouvant se cumuler et entraîner délaissement des opportunités de formation et d'emploi, perte de confiance en ses capacités : **le manque de modes de garde est une de ces difficultés** .

## Objectifs du webi ?

- 1) Identifier le besoin des familles en parcours insertion**
- 2) Comprendre l'écosystème et les acteurs de la petite enfance**
- 3) Connaitre les solutions : aides financières**
- 4) Mobiliser les dispositifs expérimentaux**

# Les intervenantes

**Ana Larrègle** - Pôle innovation petite enfance et parentalité – Direction de l'Enfance et des Familles - Département de la Seine Saint Denis

**Aicha DABO** - Agence Locale d'Insertion Plerrefitte-Stains

**Clara BASSE** - E2S

**Juliana SIMOES** – FMUP

**Mylene GARGAR et Helene SUET** - Direction de l'Insertion, de l'Emploi et de l'Economie Sociale et Solidaire

**Alexandra Amado et Lina Petit-Frère** - Bureau de l'animation territorial - Direction de l'Insertion, de l'Emploi et de l'Economie Sociale et Solidaire

- 1) Identifier le besoin des familles en insertion**
- 2) Comprendre l'écosystème de la petite enfance, ses acteurs, son lexique
- 3) Connaitre les solutions de financement : aides financières
- 4) Mobiliser les dispositifs expérimentaux

**Pour commencer ,**  
*Un quizz pour cerner le sujet !*

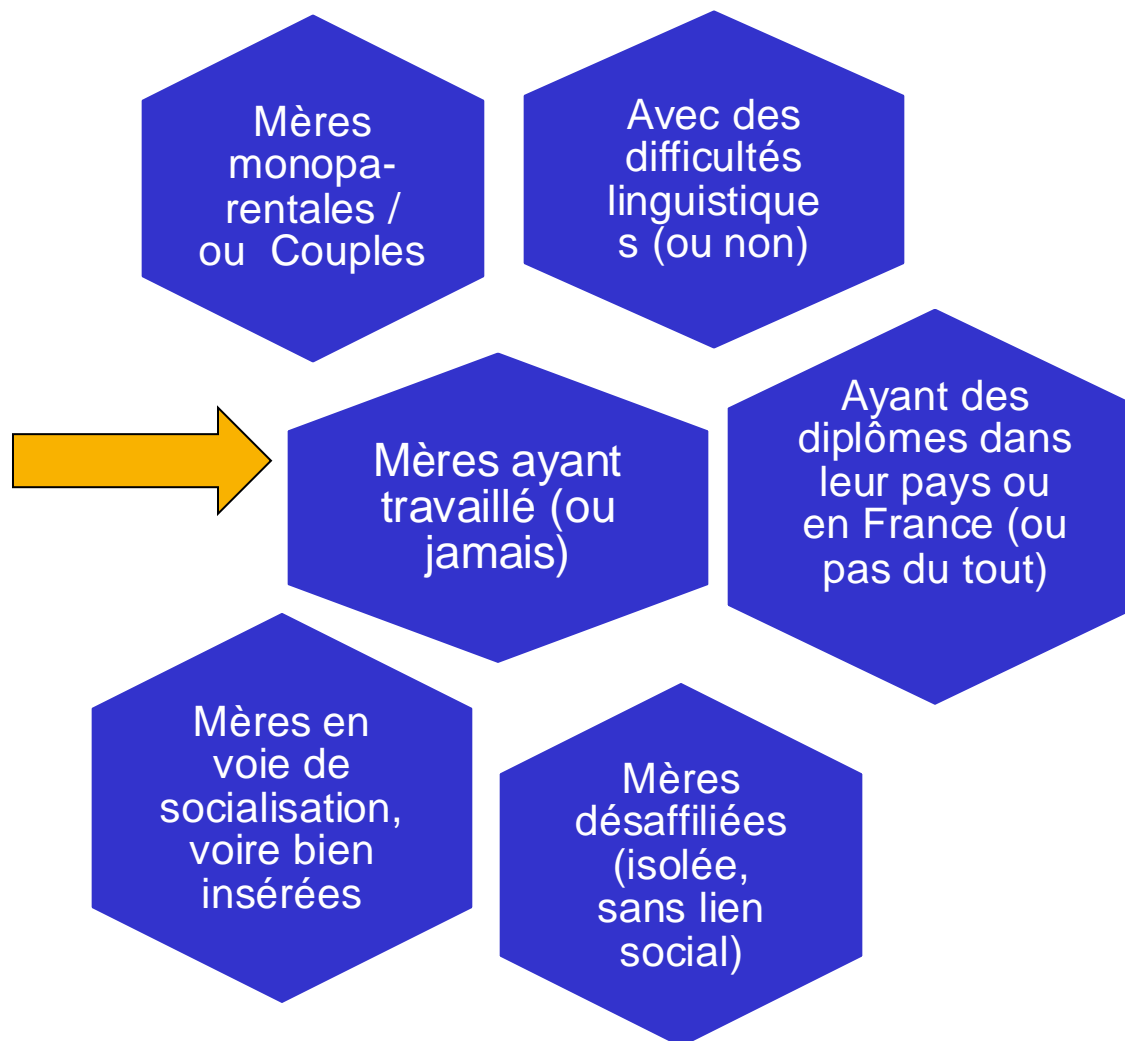
**Selon vous , existe-t-il un profil unique du parent en recherche d'un mode d'accueil ?**

- **A / plutôt oui**
- **B / plutôt non**



## Des profils très divers des mamans, qui conduisent à une diversité de réponses

Tous ces facteurs sont à explorer finement pour savoir vers quelle offre s'orienter ...



L'âge et le nombre d'enfants de la fratrie;

Le logement est un facteur : mères à la rue ou à l'hôtel ;

Avec ou sans accès aux droits ...

**Selon vous, combien d'enfants de 0 - 3ans en  
Seine-Saint-Denis ?**

- **A / environ 80 000**
- **B / environ 14 000**

## Les chiffres-clés de la Seine-Saint-Denis

Un nombre très élevé d'enfants :

**77 992** enfants de moins de 3 ans (INSEE 2019)

Une offre d'accueil déficitaire et inégalement répartie :

**29 000 places** tous modes d'accueil confondus

**33%** taux de couverture (contre 59,4 % au national)

Notre population cible en tant qu'acteur de l'insertion :

**6799** foyers monoparentaux BRSA femmes avec enfant 0-3

**13 726** enfants de moins de 3 ans en foyer bénéficiaire du RSA

# TAUX DE COUVERTURE DES BESOINS EN MODE D'ACCUEIL EN SEINE-SAINT-DENIS EN 2021

Taux de couverture par commune en 2021 :

- De 42,91 % et plus
- De 33,61 % à 42,90 %
- De 24,60 % à **33,60 %**
- Moins de 24,60 %

## Calcul du taux de couverture :

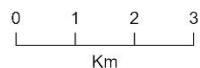
Nombre d'enfants accueillis dans un mode d'accueil individuel + nombre de places dans les accueils collectifs + nombre d'enfants accueillis en toute petite section, cette somme est rapportée à l'ensemble des enfants de 0-3 ans vivant sur le territoire. Les besoins en mode d'accueil font référence à l'ensemble des enfants de 0 à 3 ans du territoire, peu importe la situation des familles par rapport à l'activité, l'emploi et/ou l'insertion.

Quartiers prioritaires de la politique de la ville 2024

Établissements publics territoriaux (EPT) de la Métropole du Grand Paris

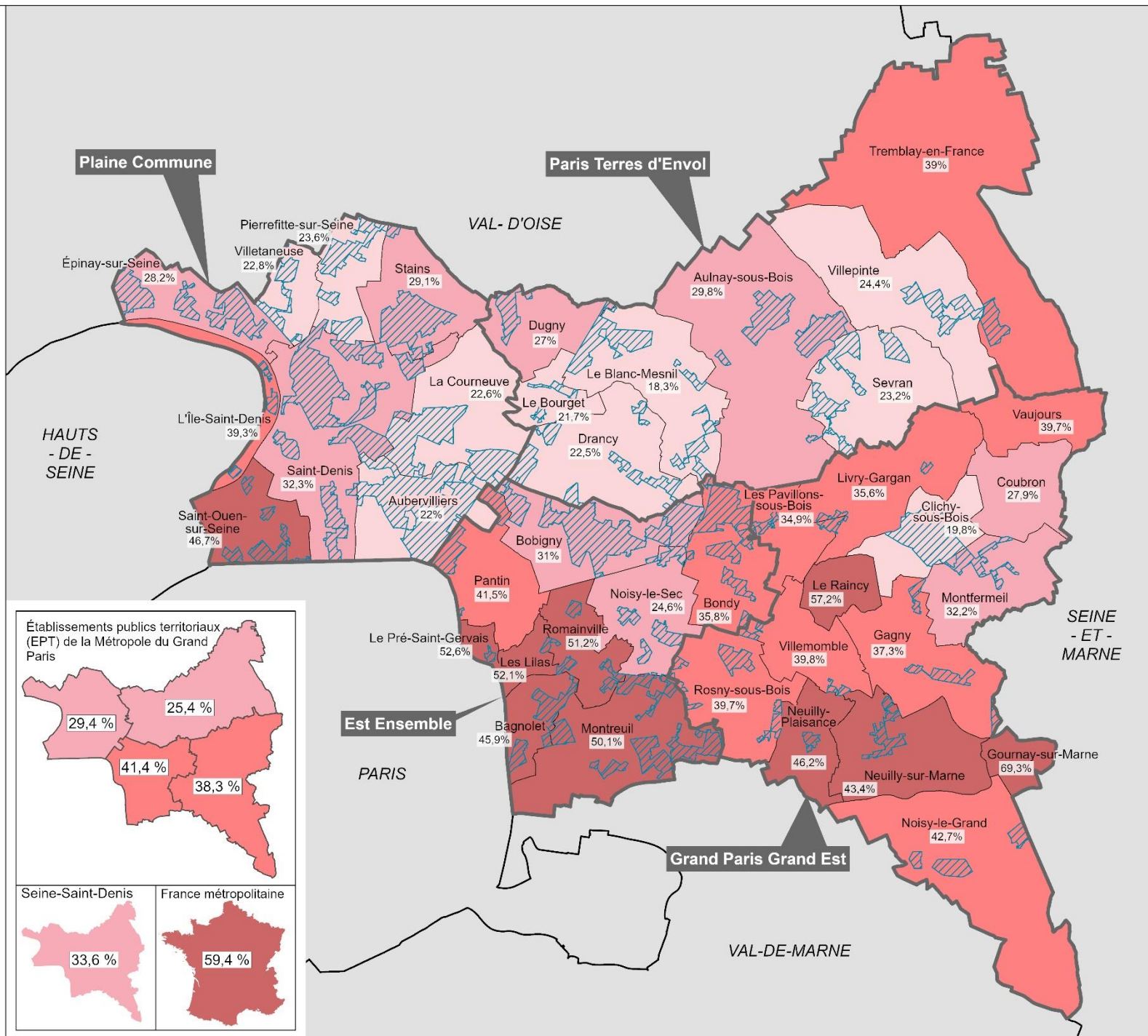
Plan N° 2024P27

Sources : CAF 93 - CD93/PMI



- DTCM -  
Service de la Géomatique et de l'Information Géographique  
Mars 2024

**seine-saint-denis**  
LE DÉPARTEMENT



**Selon vous, au niveau national, quel % de familles préfèrent garder leur enfant ou le faire garder par un proche jusqu'à l'entrée à l'école maternelle ?**

- **A / environ 15%**
- **B / environ 55%**

En moyenne nationale,  
**56% des familles**  
**préfèrent garder l'enfant**  
ou le confier aux proches  
jusqu'à l'école maternelle

## La famille face à ses choix

La famille garde  
l'enfant mais souhaite  
une socialisation en sa  
présence avant l'école  
maternelle :

**LAEP (municipal,  
associatif); Ateliers  
parent / enfant en  
centre de PMI**

Certaines familles choisissent  
la **garde informelle** car elles  
pensent que c'est moins cher  
(attention à la responsabilité  
pénale)

Ensuite ,  
*Dialoguer avec le parent*

## Le bon moment pour questionner le besoin d'un mode d'accueil

- Lors du diagnostic d'entrée
- Lors de l'élaboration du projet d'insertion
- Pendant une grossesse
- A échéance régulière au cours de l'accompagnement : les besoins et les choix des parents ne sont pas figés et peuvent évoluer en fonction des informations reçues, de la maturation de leur projet...



## Dépasser les préjugés les plus fréquents

« En Seine-Saint-Denis, il n'y a de places en crèche que pour les couples dont **les deux parents travaillent !** »

« **La crèche c'est mieux que l'assistante maternelle !** »

« L'accueil individuel ne convient pas aux mamans en insertion, car c'est impossible d'être parent employeur et **c'est inabordable financièrement !** »

« Pour les familles en insertion, il n'y a **que quelques places en crèches AVIP !** »



## Mon rôle en tant que conseiller : Construire un argumentaire

- Proposer un **accueil** et une **socialisation** à l'enfant avant l'entrée en maternelle est très important : autant **pour le développement de l'enfant** que pour **permettre à la mère d'être active**.
- Si un parent ne veut pas confier son enfant, il peut tout de même fréquenter un **lieu d'accueil parent-enfant** tout en restant avec lui.
- Il y a un **calendrier spécifique** pour solliciter une place d'accueil : autant pour les crèches que pour les assistantes maternelles. S'il existe un projet d'insertion, il faut commencer à réfléchir **dès la déclaration de grossesse** et non pas attendre les 18 mois de l'enfant.
- Une **diversité de professionnels** peut soutenir la demande : puéricultrice PMI, animatrice du Relais Petite Enfance, travailleur.euse social.e ...
- Des **crèches et des assistantes maternelles sont volontaires** pour les accueillir
- Il existe **des aides financières** pour aider à payer le mode d'accueil



Puis ,  
*Préciser le besoin*

seine-saint-denis  
LE DÉPARTEMENT

ENGAGÉ POUR L'EMPLOI

## « Besoin en mode d'accueil » : le lexique !

Durée de l'accueil	Amplitude horaire de l'accueil
<p><b>Accueil régulier</b> (toutes les semaines) programmé avec anticipation par la famille (dès la grossesse)</p> <p><b>Modalité traditionnelle des salarié.e.s.</b></p>	<p><b>Temps plein</b> (162h mois), <b>temps partiel</b> (ex. 72h) ou <b>horaires atypiques</b> (rare)</p> <p><b>Précédé d'une période d'adaptation</b></p>
<p><b>Accueil régulier non anticipé</b> : recherche très rapide d'un mode d'accueil pour pouvoir accepter un emploi ou une formation.</p> <p><b>Modalité des personnes en insertion ou intérim.</b></p>	<p>Temps plein, temps partiel ou très partiel (4h par semaine), horaires atypiques</p> <p><b>Précédé d'une période d'adaptation</b></p>
<p><b>Accueil occasionnel</b> : quelques heures ci ou là.</p> <p><b>Modalité des parents qui ne travaillent pas mais qui ont besoin de répit</b>, de soutien à la parentalité, ou pour faire des démarches, RDV...</p>	<p>Journée ou demi-journée de manière irrégulière mais anticipable.</p> <p>Souvent proposé par les crèches privées.</p> <p><b>Précédé d'une période d'adaptation</b></p>
<p><b>Accueil d'urgence</b></p> <p>Hospitalisation, violences intrafamiliales, protection de l'enfance</p>	<p>Temps variable selon la situation, mais à déclencher rapidement.</p>

D'autres besoins existent : le lieu d'accueil enfant-parent en amont des modes d'accueil ; une transition quelques mois avant l'entrée en maternelle, ou la combinaison de 2 modes d'accueil.

## Besoins : exemples de réponse

Amont

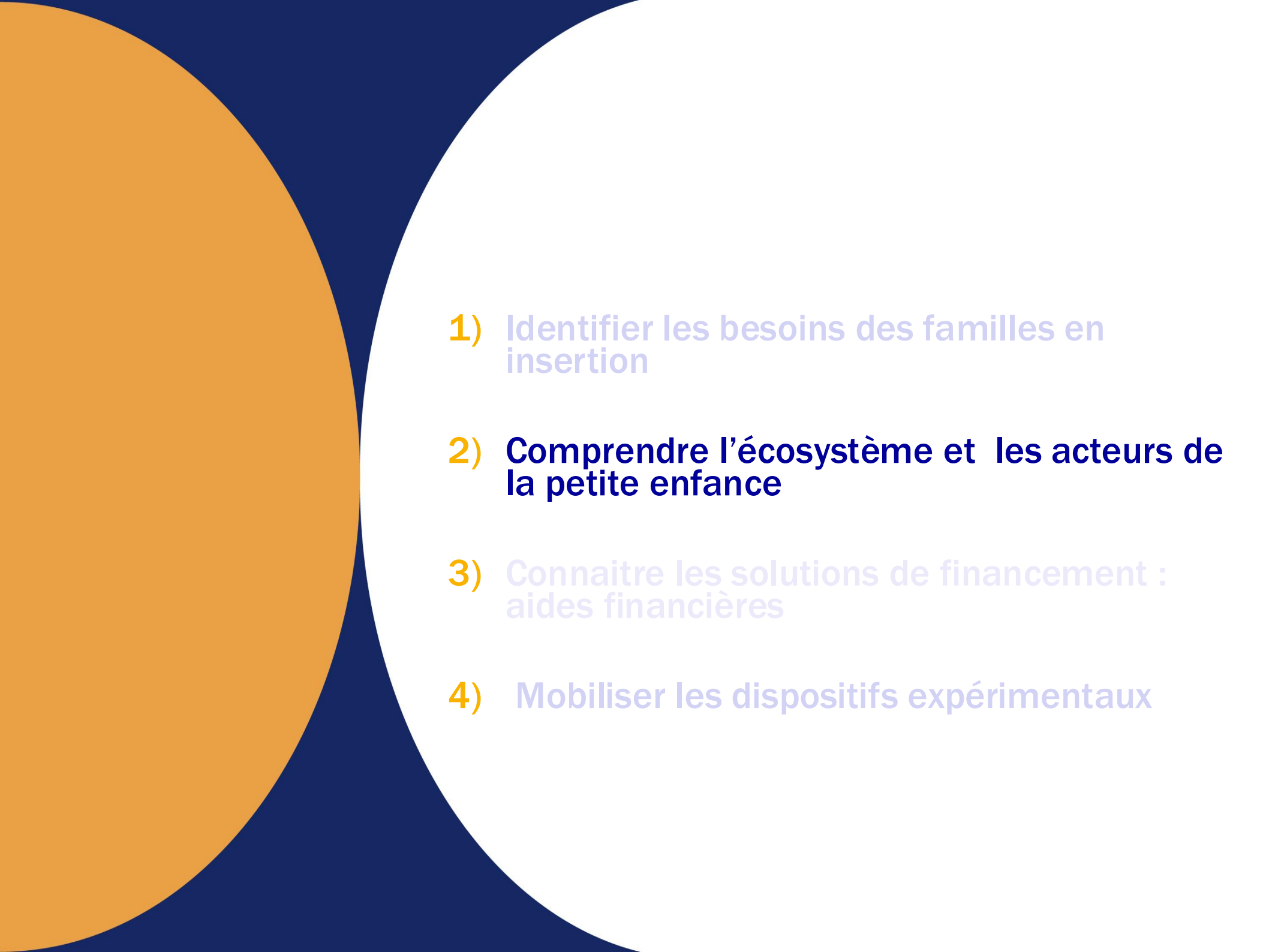
- Mère en début de parcours, pas convaincue de confier son enfant, besoin de temps pour RDV administratif : LAEP, accueil occasionnel en crèche, garderie éphémère

Préparation

- Projet d'insertion qui commence à s'éclaircir, davantage besoin de temps : Accueil en temps très partiel ou partiel en crèche (publique, ESS, Avip), pouvant évoluer vers le temps complet. Ou Très petite section maternelle.

Emploi ou formation

- Projet abouti de formation, passerelle emploi, SIAE : Accueil à temps complet en crèche, en MAM, chez une assistante maternelle à domicile ...

- 
- 1) Identifier les besoins des familles en insertion
  - 2) **Comprendre l'écosystème et les acteurs de la petite enfance**
  - 3) Connaitre les solutions de financement : aides financières
  - 4) Mobiliser les dispositifs expérimentaux

**Votre partenaire incontournable ,  
*les Relais Petite Enfance (RPE) :*  
*Vers le guichet d'accueil unique***

## Relais Petite Enfance ( ex RAM )

### Principales missions (depuis 1989), régulièrement élargies

- 1) Informer les parents sur tous les modes d'accueil et accompagner les « parents employeurs »
- 2) Offrir un cadre d'échanges, réflexion et accompagnement aux professionnels de l'accueil individuel
- 3) Organiser des temps d'éveil et socialisation pour les enfants accueillis en individuel

### Dernières évolutions apportées par la loi (2023)

- Il est obligatoire pour toutes les villes de plus de 10 000 habitants dès 2026
- Il tend à devenir le guichet d'accueil unique de la ville pour informer sur tous les modes d'accueil
- Il contribue à l'attractivité du métier d'assistante maternelle : information, soutien à la formation, promotion du métier



## Comment trouver et contacter le RPE :

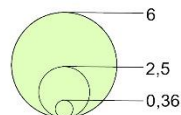
- <https://monenfant.fr/que-recherchez-vous>
- Sur le site de la Ville
- Certaines villes disposent de plusieurs RPE

## Mon rôle en tant que conseiller :

Vous pouvez contacter le-la responsable et/ou les animatrices.teurs pour vous présenter et comprendre leurs services

# RELAIS PETITE ENFANCE EN SEINE-SAINT-DENIS

Nombre d'Équivalents Temps Plein pour les relais d'assistant.e.s maternel.le.s sur la commune en 2023 :



Nombre moyen d'assistant.e.s maternel.le.s (actif/inactif) par Équivalents Temps Plein en 2023 par commune :

- De 63,1 et plus
- De 47,1 à 63
- De 36,5 à 47
- Moins de 36,5

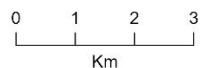
Commune avec un projet en 2024

Commune sans Équivalents Temps Plein

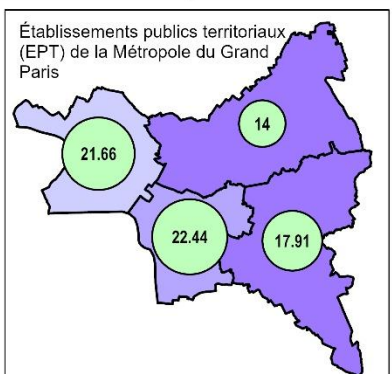
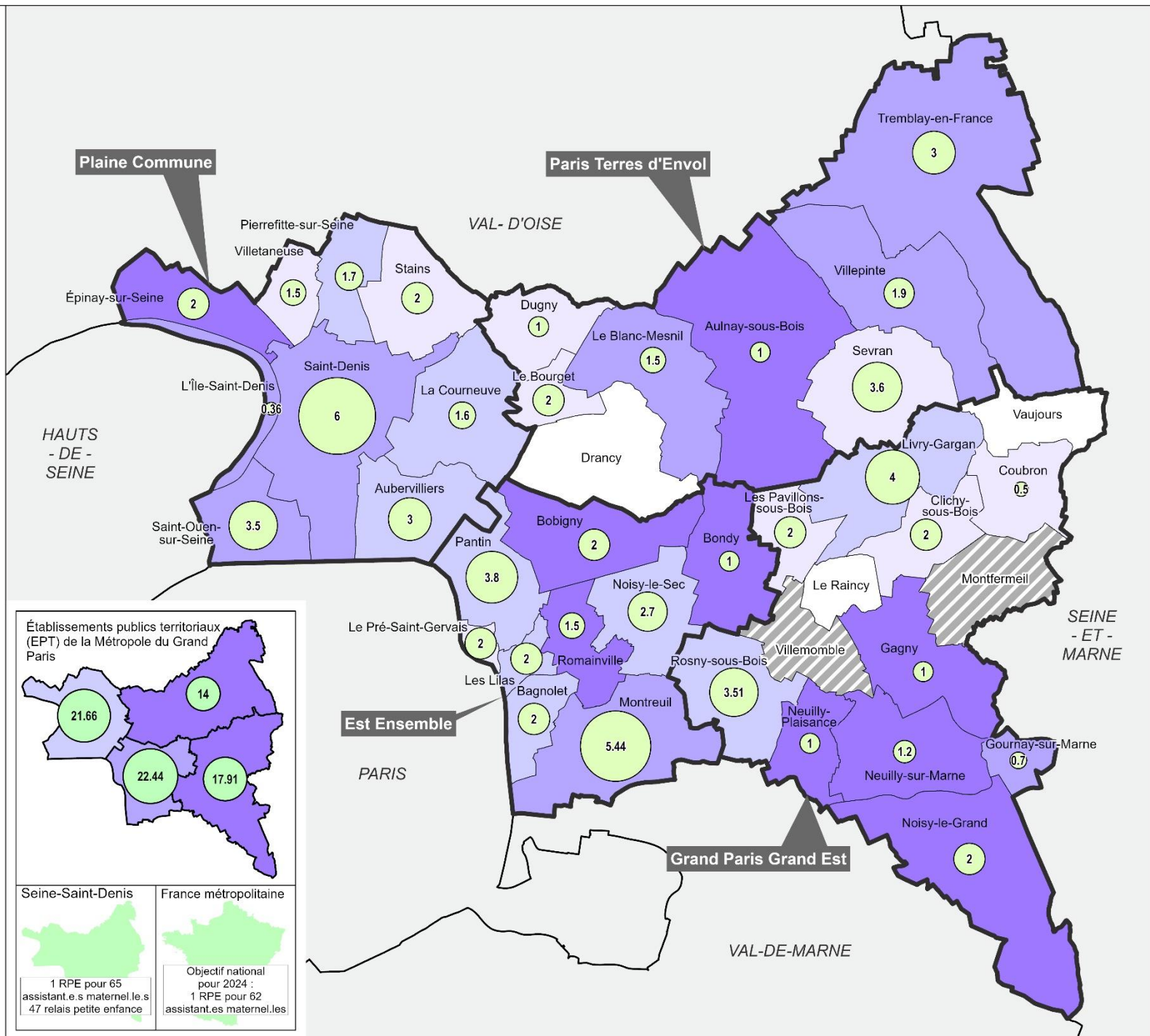
Établissements publics territoriaux (EPT) de la Métropole du Grand Paris

Plan N° 2024P29

Sources : CAF 93 - CD93



- DTCM -  
Service de la Géomatique et de l'Information Géographique  
Mars 2024



<p>Seine-Saint-Denis</p> <p>1 RPE pour 65 assistant.e.s maternel.le.s 47 relais petite enfance</p>	<p>France métropolitaine</p> <p>Objectif national pour 2024 : 1 RPE pour 62 assistant.es maternel.le.s</p>
--	--

## Les modes d'accueil du jeune enfant :

- *En Collectif*
- *En Individuel*

## Les modes d'accueil

### Accueil collectif :

C'est le choix automatique des familles et des professionnels.

Chaque ville présente une diversité d'organisation selon le type de gestionnaires et leur taille :

- crèches publiques : municipales, départementales et hospitalières ;
- crèches de l'ESS (associations et coopératives) ;
- Crèches privées commerciales

**436 crèches dont 60 AVIP =  
16 000 places**

### Services dans le 93

### Accueil individuel :

- Assistante maternelle à domicile
  - Assistante maternelle en Maison d'Assistantes Maternelles
- 13 000 Places**
- Garde à domicile (présent dans quelques villes)

**Très petite section de maternelle** : enfants âgés de 2 ans et seulement dans certaines villes

**1300 places**

(commission spéciale, prescription PMI)

## Les modes d'accueil :

- *Collectif*

**Les structures d'accueil collectif :**  
***Les modalités d'accès classiques pour toutes***  
***les familles***

## Comment accéder à l'accueil collectif public ?

A partir de la déclaration de grossesse

- **Le lieu de référence est le RPE ou la Mairie.** La famille identifie les crèches et s'inscrit soit en guichet unique s'il existe, soit auprès de la crèche.
- La liste générale des crèches est disponible sur [monenfant.fr](http://monenfant.fr). **Le site n'est pas un outil d'inscription**
- **Plusieurs inscriptions** sont souvent nécessaires dont certaines se réalisent via des portails numériques.

Avril - mai

- Pour l'attribution des places en crèches publiques, tenue **des commissions d'attribution des modes d'accueil (CAMA)**, selon les modalités locales.
- Certaines collectivités organisent des commissions spécifiques (vulnérabilités, insertion, etc.) priorisant ces demandes.

Entre mai et septembre

- La famille reçoit un courrier de refus ou d'admission.
- Si la réponse est négative, elle se tourne vers d'autres modes d'accueil (notamment l'accueil individuel, considéré souvent en second choix) ou se réinscrit pour une prochaine commission.

Les places en crèches publiques sont la plupart du temps attribuées par des commissions. Dans certains cas, des crèches ESS peuvent proposer une partie de leurs places à ces commissions ou en organiser directement en interne. Les gestionnaires privés commerciaux ont leurs propres règles d'attribution.

## Focus sur les Crèches départementales



Le Département de  
la Seine-Saint-Denis

*aux côtés des  
parents et  
des enfants*

**Un portail pour la pré-inscription en crèche départementale :**

**<https://macreche.seinesaintdenis.fr>**

Il permet aux familles séquanodionysiennes de **déposer en ligne les demandes** de mode d'accueil collectif dans 46 crèches départementales, à partir des 6 mois de grossesse.

**Des accompagnements des familles pour effectuer l'inscription sont proposés.**



## **Qu'est-ce que la CAMA ?**

### **Commission d'Attribution des Modes d'Accueil**

**La CAMA est une instance collective d'attribution des places en crèches publiques et éventuellement relevant de l'ESS.**

- Les villes ou le Département fixent des priorités, établissent des grilles pour classer les demandes et prioriser les familles admises.
- Le RPE de la ville de domicile vous renseignera sur les modalités d'organisation locale.

**Lorsqu'une ville compte uniquement des crèches municipales, et/ ou si la mairie a financé des places (« réservation de berceaux ») chez des gestionnaires d'EAJE privés , elle organise sa commission et détermine ses modalités.**

**Lorsque le Département possède une crèche sur la ville : La CAMA généraliste se réunit 2 fois / an . Elle est pilotée par le Service des crèches du Département et elle dispose d'une « grille de cotation ».**



## Mon rôle en tant que conseiller :

- Aider la famille à anticiper !
- Rappeler le calendrier de demande de places
- Alerter les familles sur la pénurie de places
- Veiller au dépôt effectif de la demande de place
- S'assurer de l'engagement de la famille à occuper la place obtenue

**Les structures d'accueil collectif :**  
***Les modalités d'accès dérogatoires réservées***  
***aux familles en insertion***

## Les CAMA prenant en compte le projet d'insertion des familles

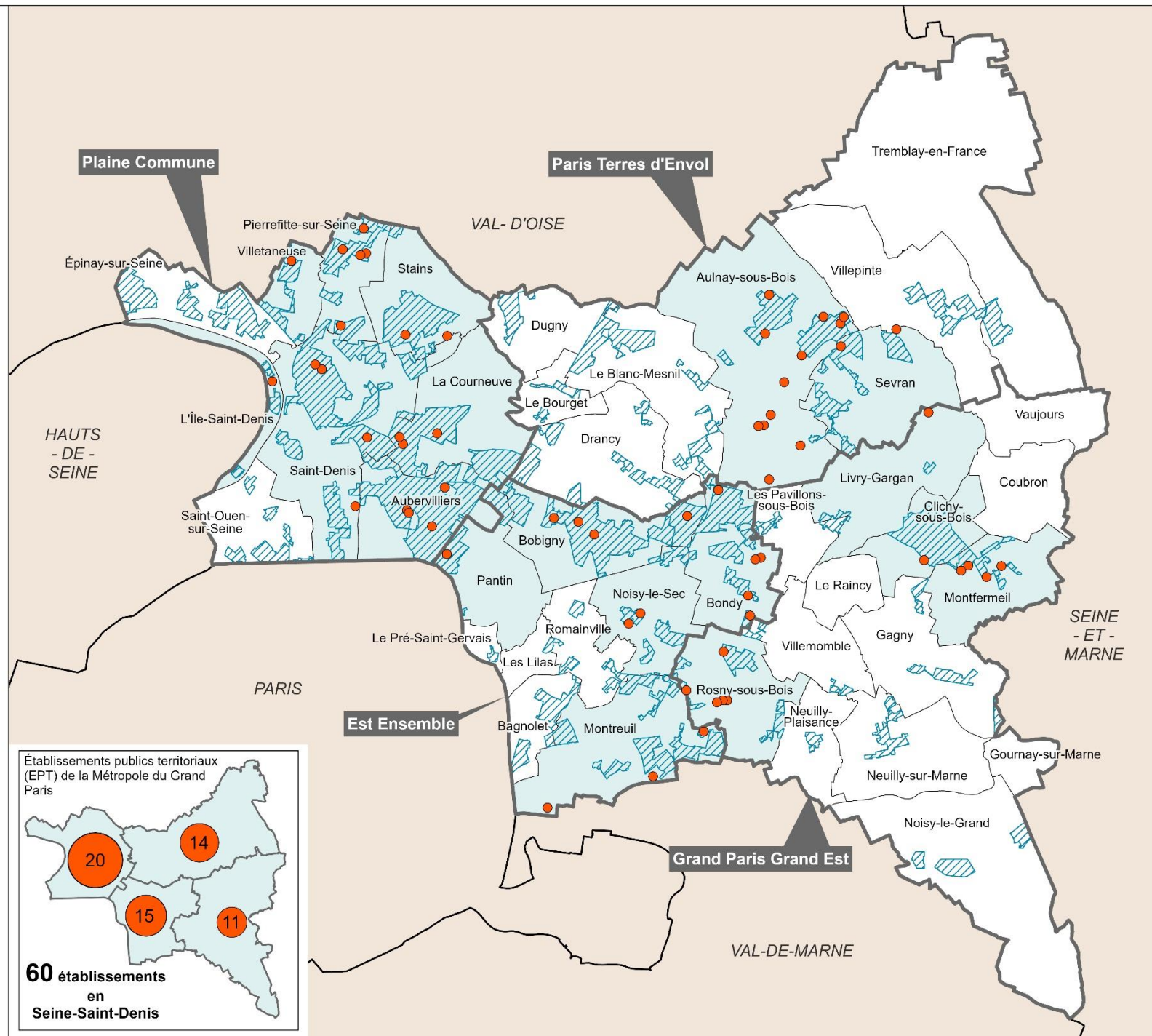
- Lorsque le Département possède une crèche sur la ville, il met en place une **CAMA experte** : elle traite les situations prioritaires et de **vulnérabilité** en concertation avec la ville. La PMI pilote ou prépare cette instance ; elle se réunit 1 ou 2 fois par an.
- Certaines villes, en concertation avec des crèches AVIP (à vocation d'insertion professionnelle), ont mis en place des **CAMA insertion**. Ces commissions spécifiques permettent d'attribuer des places pour des familles en insertion en les fléchant sur les crèches AVIP.

## La crèche AVIP

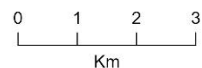
- **AVIP (à vocation d'insertion professionnelle) : label créé en 2016 par la Cnaf.**
- **Ce label prévoit la réservation de 20% des places en crèche pour les parents en recherche d'emploi (avec une priorité pour les familles monoparentales et résidant en QPV) et un suivi par France Travail (dans le cadre de l'accompagnement global et élargi à l'ensemble des acteurs de l'accompagnement socio-professionnel).**
- **La place est octroyée pour 6 mois avec un contrat renouvelable 1 fois pouvant glisser vers une place stable de droit commun**
- **L' amplitude d'accueil minimale est de 10 heures par semaine.**
- **Grande diversité de pratiques des gestionnaires, qui relèvent de l'ESS (associations et coopératives) ou du secteur public (municipal, départemental).**
- **En 2022, 717 établissements en France répartis sur 75 départements**
  - **60 crèches AVIP en Seine-Saint-Denis (2024),**
  - **Dont 2 crèches départementales et certaines crèches municipales labélisées.**
- **Pour connaître les modalités d'orientation: contacter la Ville ou les crèches**

# ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT LABELLISÉS AVIP (À VOCATION D'INSERTION PROFESSIONNELLE) AU 01/01/2024

- Établissements labellisés AVIP
- Communes sans établissements labellisés AVIP
- Quartiers prioritaires de la politique de la ville 2024
- Établissements publics territoriaux (EPT) de la Métropole du Grand Paris



Plan N° 2024P30  
Sources : CAF 93 - CD93/PMI



- DTCM -  
Service de la Géomatique et de l'Information Géographique  
Mars 2024

## Le Département (DEF) soutient des crèches de l'ESS porteuses d'un projet d'insertion

30  
crèches dont  
**11 non  
labellisés  
AVIP** ; 268  
places sur  
13 villes

**Est  
Ensemble** :  
Pantin,  
Bondy,  
Bobigny,  
Montreuil et  
Noisy-le-  
Sec.

**Plaine Commune**  
: Aubervilliers, La  
Courneuve, Saint-  
Denis, Stains, L'Île-  
Saint-Denis.

**Grand Paris Grand  
Est** : Livry, Gargan,  
Rosny-sous-Bois,  
Clichy-sous-Bois



## Mon rôle en tant que conseiller :

### Complexité pour se procurer les informations

- → bien repérer le Relais Petite Enfance et la PMI

### Nombre limité de places

- → Apprendre à utiliser toutes les solutions possibles et prévoir plusieurs inscriptions

### Procédures d'attribution

- → Rappeler aux parents qu'il faut commencer tôt et anticiper l'ensemble des démarches

### Saisonnalité des CAMA ne correspondant pas forcément au fonctionnement du calendrier des formations et actions d'insertion

- → Maîtriser le calendrier des CAMA, agir au fil de l'eau

### Prise en compte du parcours d'insertion

- → argumenter la demande



## Les modes d'accueil :

- *Individuel (à domicile ou en Maison d'assistantes maternelles)*

**Les dispositifs d'accueil individuel :**  
***Les modalités d'accès classiques pour toutes***  
***les familles***

## Comment accéder à l'accueil individuel ?

**Dès la déclaration de grossesse**

Le lieu de référence local pour la famille est le Relais Petite Enfance (RPE) où elle peut poser des questions sur ce mode d'accueil ainsi que sur les prix.

La famille consulte la liste des assistantes maternelles de sa ville ou quartier : sur [monenfant.fr](http://monenfant.fr) (attention, il est incomplet), au RPE et en PMI.

**En amont du congé maternité**

- La famille contacte plusieurs assistantes maternelles pour les rencontrer, faire son choix et se mettre d'accord sur les modalités d'accueil et les tarifs.

- La décision ne dépend donc d'aucune commission, mais de l'entente entre la famille et l'assistante maternelle.

**Après la naissance, âge du bébé à définir**

- La famille établit un contrat avec l'assistante maternelle et devient « parent employeur »

- Certaines villes via le RPE accompagnent les parents employeurs
- FMUP accompagne les familles en insertion.

- Les parents se servent de l'application « Pajemploi »

- Certains parents ayant plus de moyens adhèrent à la FEPEM et payent un abonnement commercial (ex : topassmat)

La famille peut également choisir la garde à domicile (mandataire/ prestataire, gré à gré ...)

## Monenfant.fr, un site ressources pour les familles

The screenshot shows a web browser window displaying the monenfant.fr website. The browser's address bar shows the URL monenfant.fr/que-recherchez-vous. The website's navigation menu includes links for 'Qui sommes-nous?', 'Que propose ce portail?', 'Comment nous contacter?', 'JE SUIS UN PARENT' (highlighted in green), and 'JE SUIS UN PROFESSIONNEL'. Below the navigation is a blue banner with the monenfant.fr logo and the tagline 'Vous accompagner dans votre vie de parent'. There are also links for 'Accessibilité' (set to 'NON') and a logo for 'Associations Familiales'. The main content area is titled 'Que recherchez-vous?' and features a search bar with the text 'Je cherche un assistant maternel' and a 'Zone géographique de la carte' field. A map of a residential area in Bondy is displayed, showing various streets and numerous blue icons representing nannies. A legend box on the right side of the map indicates the status of the nannies: green for 'Disponible', red for 'Indisponible', and grey for 'Disponibilités non communiquées'. A blue button labeled 'Afficher la liste' is overlaid on the map. The Windows taskbar at the bottom shows the system tray with the date 04/06/2024 and time 00:46.



**Memo du “parent – employeur” :**  
**le RPE apporte son aide pour les démarches,**

- 1/ Se procurer la liste des assistant.e.s maternel.le.s auprès des Assistantes de Gestion des Modes d’Accueil (AGMA) de la circonscription PMI, ou sur [monenfant.fr](http://monenfant.fr) et sur les listes par quartier au Relais Petite Enfance (RPE) / Contacter par téléphone et en rencontrer quelques unes,**
  
- 2/ Faire une simulation du coût du contrat selon 2 ou 3 options en nombre d’heures, (aide RPE) / Etablir un contrat de travail en 2 exemplaires, aidé.e par le RPE ou par le dispositif “Fais moi une place” s’il est present sur le territoire,**
  
- 3/ Demander l’allocation CAF : Le complement de libre choix du mode de garde - CLCMG / Mobiliser les professionnel.le.s pouvant déclencher des aides pour le reste à charge : France Travail (aide à la garde d’enfant) ; Département (aide à la formation) ; Caf (aide facultative).**
  
- 4/ Faire la déclaration mensuelle (l’employeur) de l’assistant.e maternel.le sur le site de Pajemploi (application téléchargeable sur smartphone). Cette application s’améliore et developpe de Nouvelles fonctionnalités . Il est possible de demander un “tiers payant” pour réduire le risqué d’impayés / Convenir des periodes de congés de l’assistante maternelle et de la fin du contrat.**

**Les dispositifs d'accueil individuel :**  
***Les modalités d'accès dérogatoires réservées***  
***aux familles en insertion***

# FAIS-MOI UNE PLACE

*Dispositif favorisant l'accueil du jeune enfant pour les familles en situation d'urgence ou d'insertion*

*( territoires de Plaine commune et de Paris Terres d'Envol )*



[Vidéo FMUP](#)



## Quoi ?

Un dispositif d'accompagnement.

## Pour qui ?

Des familles en insertion socio – professionnelle.

## Comment ?

En identifiant les places d'accueil collectif ou individuel et en accompagnant les familles dans leur rôle parent-employeur.

## Pour quoi ?

Accompagner le parent en insertion à la recherche, à la mise en place et à la pérennisation de l'accueil du jeune enfant.



Plaine Co



0 – 3 ans



Parcours d'insertion



# Schéma de l'accompagnement

Caractérisa-  
tion du besoin



Recherche  
de mode  
de garde

Ajustement et  
pérennisation  
de l'accueil du  
jeune enfant



Evaluation  
financière

Médiation et  
accompagne  
ment vers  
l'autonomie  
du parent

# FAIS-MOI UNE PLACE



[Vidéo FMUP](#)



## Vous détectez un besoin ?

1. Remplissez une fiche d'orientation
2. Envoyez votre fiche à : [Juliana Simoes](#) · [Patricia Razafindrantoanina](#)
3. L'équipe FMUP s'occupera de contacter la famille



\*Les demandes sont traitées par ordre d'arrivée, celles ayant un caractère urgent peuvent être prioritaires.  
Dans ce cas, n'hésitez pas à nous signaler les demandes urgentes.

# Rôle du prescripteur



- Identifier le besoin selon critères (Contactez nous pour affiner la connaissance de certaines situations afin d'évaluer l'offre plus appropriée pour cette maman (mode d'accueil, soutien à la parentalité ou encore plus en amont) ;
- Remplir la fiche d'inscription et orienter la demande vers l'équipe FMUP ;
- Aider à mieux comprendre les parcours des familles ;
- Il est important que vous vous engagiez à faire le suivi de la famille : **FMUP ne remplace pas le rôle du CIP.**



## FICHE D'ORIENTATION FAIS-MOI UNE PLACE (FMUP)

Dispositif favorisant l'accueil du jeune enfant pour des familles en parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle.

### I. INFORMATIONS SUR LE PARENT EN INSERTION

Nom :  Prénom :

Adresse (Précisez si le lieu d'habitation est différent de la domiciliation administrative) :

Ville (cliquez pour dérouler le menu) :

Situation familiale (au sens de la CAF) :

Célibataire  En couple

Contact du parent :

Téléphone :  Mail :

Parcours d'insertion professionnelle :

Le parent est :

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Allocataire RSA             | <input type="checkbox"/> Intérimaire                |
| <input type="checkbox"/> Demandeur-euse              | <input type="checkbox"/> En formation rémunérée     |
| <input type="checkbox"/> Allocataire chômage         | <input type="checkbox"/> En formation non rémunérée |
| <input type="checkbox"/> Salarié-e CDI temps plein   | <input type="checkbox"/> En congé parental          |
| <input type="checkbox"/> Salarié-e CDI temps partiel | <input type="checkbox"/> En congé maternité         |
| <input type="checkbox"/> Salarié-e CDD temps plein   | <input type="checkbox"/> Etudiante                  |
| <input type="checkbox"/> Salarié-e CDD temps partiel | <input type="checkbox"/> Sans activité              |

N° Allocataire (n° de dossier CAF et non de sécurité sociale) :

Est-ce que le parent est inscrit à France Travail ?  Oui  Non

### II. INFORMATIONS SUR LE JEUNE ENFANT

Nom :  Prénom :

Date de naissance :  Sexe :

### III. CARACTERISTIQUES DE LA DEMANDE

Type d'accueil (cliquez pour dérouler le menu) :

Durée (cliquez pour dérouler le menu) :

**Juliana SIMOES**

[fmup93@gmail.com](mailto:fmup93@gmail.com)



06 51 91 32 88



**Patricia RAZAFINDRANTOANINA**

[contactfmup93@gmail.com](mailto:contactfmup93@gmail.com)

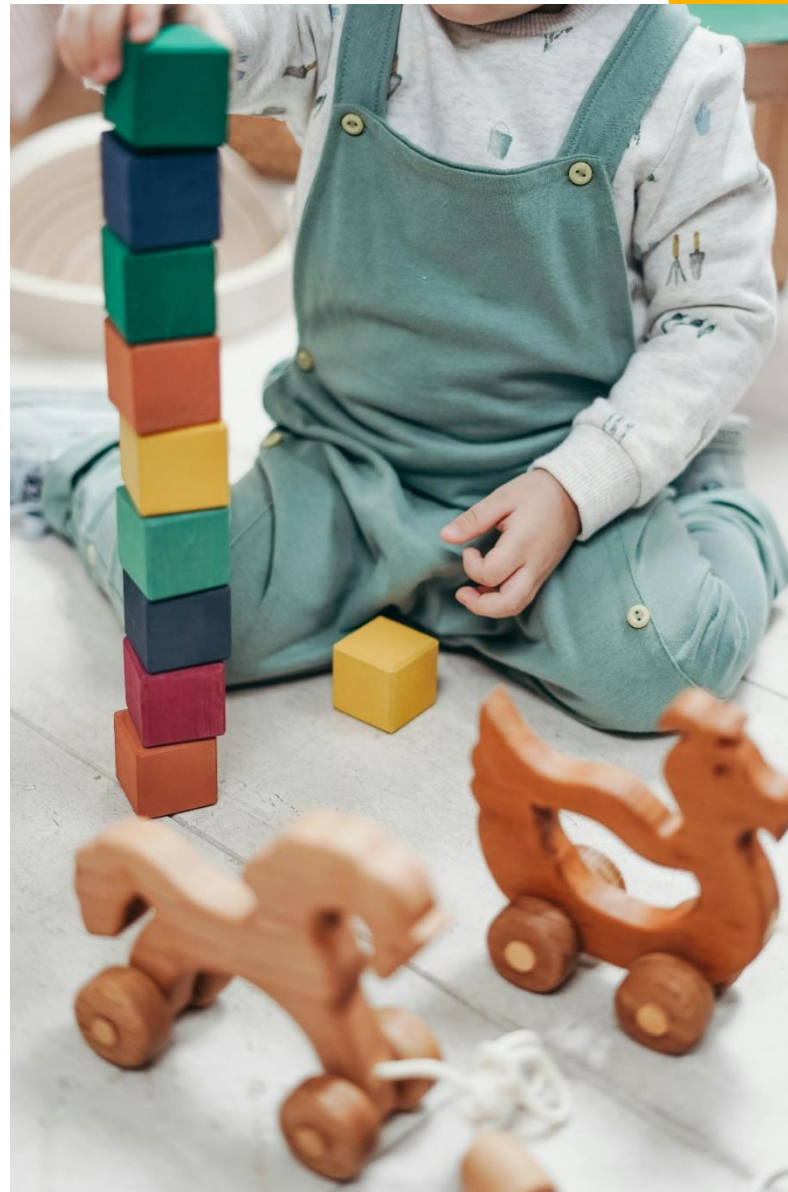


07 68 70 90 17



**Kelly STEEL**

[fmuppte@sfnad.fr](mailto:fmuppte@sfnad.fr)





## Mon rôle en tant que conseiller :

- Dépasser les effets de dissuasion : « c'est trop cher »
  - → Mobiliser les aides financières
- Déconstruire les préjugés des familles : « c'est moins bien que la crèche »
  - → C'est un accueil préférable pour les plus petits, une assistante maternelle accueille 2 à 4 enfants maximum (contre 5 à 8 pour les crèches).
- Préjugé : « les assmat ne font pas mieux que moi »
  - → Les assistantes maternelles sont agréées, formées et contrôlées
- Préjugé : « Etre particulier – employeur n'est pas pour les précaires » :
  - → il y a des dispositifs comme FMUP ou certains RPE pour aider, et une éducation populaire à cette fonction est possible



QUESTIONS / REPOSES

- 
- 1) Identifier les besoins des familles en insertion
  - 2) Comprendre l'écosystème de la petite enfance et ses acteurs
  - 3) Connaitre les solutions de financement : aides financières**
  - 4) Mobiliser les dispositifs expérimentaux



## Il existe plusieurs types d'aides financières possibles, valables pour l'accueil individuel ou collectif



### Aides de la CAF – le cœur du financement

- Les droits : **CMG (accueil individuel)**
- Les aides facultatives : « aide aux familles accompagnées »

### Aide de France Travail

- Aide à la Garde d'Enfant (AGE)
- Activable par le conseiller France Travail

### Etat – Crédit d'impôt :

- Dans la déclaration de revenus

+

Aides municipales lorsqu'elles existent

### Aide du Département

- Aides à la formation et aux frais annexes, dont la garde d'enfants (AFF)
- À solliciter par le référent

# Exemple : Coûts et Reste à Charge (RAC) 2024

TEMPS COMPLET  
45h/semaine 5j/semaine

## Famille monoparentale

$$868,00 \text{ €} - 657,00 \text{ €} = 211,00 \text{ €}$$

\*Coût ASSMAT / mois  
Frais d'entretien inclus

CMG

RAC/mois

## Couple

$$868,00 \text{ €} - 506,00 \text{ €} = 362,00 \text{ €}$$

\*Coût ASSMAT / mois  
Frais d'entretien inclus

CMG

RAC/mois

Accueil  
individuel  
(ASSMAT)

43,00 €

\*Coût Crèche SFMAD / mois  
\*Coût variable en fonction du  
quotient familial

Accueil  
collectif  
(Crèche  
SFMAD)

Attention : le RAC sera  
lissé avec la réforme  
CMG Emploi Directe à  
partir de la fin 2025.

Chiffres évolutifs

# Reste à Charge (RAC)

## Choix Accueil individuel

**211,00 € / 362,00 €**



- Souplesse (horaires atypiques, évolutif, ...)
- Urgence
- Proximité du dispositif
- Place facilement identifiable



- Coûts
- Lourdeur administrative
- Aprioris sur le type d'accueil

## Choix Accueil collectif

**43,00 € (Min)**



- Le choix n° 1 des parents
- Coûts



- Pénurie des places
- Difficulté de mobilisation face à l'urgence des parents
- Manque de souplesse

## Aides de la CAF – le cœur du financement

- Les droits : CMG (accueil individuel)
- Les aides facultatives : « aide aux familles accompagnées »



## Aide de France Travail

- Aide à la Garde d'Enfant (AGE)
- Activable par le conseiller France Travail



## Etat – Crédit d'impôt :

- Dans la déclaration de revenus

+

**Aides municipales lorsqu'elles existent**

## Aide du Département

- Aides à la formation et aux frais annexes, dont la garde d'enfants (AFF)
- À solliciter par le référent

## Aides de la CAF – le cœur du financement

- Les droits : CMG (accueil individuel)
- Les aides facultatives : « aide aux familles accompagnées »

## Aide de France Travail

- Aide à la Garde d'Enfant (AGE)
- Activable par le conseiller France Travail

## Etat – Crédit d'impôt :

- Dans la déclaration de revenus

+

Aides municipales lorsqu'elles existent

## Aide du Département

- Aides à la formation et aux frais annexes, dont la garde d'enfants (AFF)
- À solliciter par le référent



# ZOOM sur l'Aide Financière à la Formation

## FORMATION

Formation qualifiante et permettant un accès direct à l'emploi : **3500€**

*D'autres types de formation peuvent être exceptionnellement acceptés si elle interviennent en complément d'une formation existante*

Formation en langue en lien avec le métier exercé ou la qualification : **3000€**

Formation Initiale Minimale Obligatoire (FIMO) : **2800€**

Formation au permis de conduire poids lourds (C ou D): **2800€** avec obligation de co-financement

Financement du permis B (conduite ou Code/conduite), en rapport avec le métier exercé ou la qualification : **1500€** avec obligation d'avoir préalablement sollicité Pôle Emploi

## FRAIS ANNEXES à la FORMATION

Aide à la garde d'enfants: équivalent à **150€ / mois** durant la durée de la formation

Frais d'inscription à un examen ou concours: **200€** maximum pour 2 inscriptions, pour les personnes en formation

Acquisition de matériel professionnel nécessaire au suivi de la formation : **500€**, pour les personnes en formation PDIE

Frais liés à la reconnaissance des diplômes étrangers (Comparabilité de diplômes CIEP / Enic Naric): **20€ + 50€**

Frais de visite médicale agréée: **50€**

Frais de traduction (casier judiciaires, diplôme...): **50€**

Frais de Frais de diplômes : **300€**

Le plafond des aides complémentaires accordées ne peut excéder **4 000 €** par bénéficiaire (aides à la formation + aides aux frais annexes). Toutefois, les aides à la garde d'enfants ne sont pas comptabilisées dans ce montant maximum

# ZOOM sur l'Aide Financière à la Formation

## AFF

### INFORMATION SUR LE DISPOSITIF:

<https://ressources.seinesaintdenis.fr/L-aide-Financiere-Individuelle-aux-Projets-de-Formation-ou-AFF>

### Comment faire?

- 1/ rassembler **les pièces du dossier**
- 2/ déposer la demande via **démarches simplifiées**
- 3/ le dossier est étudié > la commission statue
- 4/ un courrier d'accord ou refus est transmis à l'ARSA copie au conseiller
- 5/ ordre de paiement à l'allocataire avec les pièces justificatives

#### PIECES COMMUNES A TOUTES LES DEMANDES :

- ✓ Formulaire de demande de l'aide financière normalisé du Département dûment complété
- ✓ Contrat d'Engagement Réciproque validé par le Président du Conseil départemental
- ✓ Attestation CAF datant du dernier mois de prestation versée
- ✓ Curriculum vitae actualisé (datant de moins de trois mois)
- ✓ Lettre motivée de l'allocataire détaillant **ses besoins, son projet**
- ✓ RIB de l'allocataire **portant bien les mentions : Nom et adresse identique à sa pièce d'identité pour permettre la création du tiers** (demande de frais annexes)
- ✓ RIB de l'organisme (demande de formation)
- ✓ [Pièce d'identité de l'allocataire](#)

### Les pièces spécifiques à fournir:

#### Aide à la garde d'enfants

- ✓ une attestation d'inscription en formation
- ✓ la facture relative aux frais engagés (bulletin de salaire de l'assistante maternelle agréée, facture de crèche, facture du centre de loisirs ou garderie péri-scolaire)
- ✓ la notification de la CAF précisant l'accord ou le rejet de l'Aide au projet des familles et le montant de l'aide accordée,
- ✓ le contrat de travail passé avec l'assistante maternelle agréée, si besoin.

## Synthèse sur les coûts des modes d'accueil

**1) Dans le cas de la crèche, le gestionnaire fait tous les calculs et la famille règle sa mensualité.**

→ C'est la solution la plus simple administrativement et la moins chère (en cas de crèche PSU et non « Paje ») – **Pour autant, tout mode d'accueil a un coût et il faut respecter les professionnels en évitant l'absentéisme et les retards.**

**2) Dans le cas de l'embauche d'une assistante maternelle, la famille devient « parent-employeur » et aura souvent besoin de se faire aider.**

→ C'est une solution administrativement plus complexe, et plus onéreuse pour la famille ... mais **cela changera en 2025 lors du déploiement du CMG emploi direct**

→ En attendant, **il est toujours possible d'obtenir des aides financières** : l'AGE pour les demandeurs d'emploi (France Travail) ; l'AFF départementale pour les ARSA en formation ; une aide facultative Caf aux familles accompagnées ; le crédit d'impôt ; parfois des aides municipales.

**A Venir : Un cycle de formation-approfondissement !**



*En résumé ...*

## Résumé des dispositifs dérogatoires pour les familles en insertion

### Valables pour tout mode d'accueil :

- La **prescription** (orientation argumentée d'une famille vers un mode d'accueil)
- Les **aides financières** pour diminuer le reste à charge des familles
- **L'intermédiation** dans la recherche d'un mode d'accueil : ex. « Fais-moi une place »
- Une intermédiation spécifique pour les Intérimaires via la plateforme du FASTT
- **Des réunions d'information** dédiées aux mères ARSA : ex CAF / RPE d'Aulnay sous Bois

### → Au niveau de l'accueil collectif

- ✓ Les **Commissions d'admission insertion** ou AVIP existent dans certaines villes : La Courneuve, Saint-Denis, Rosny-sous-Bois, Bobigny, Montreuil, Bondy ...
- ✓ Les **crèches AVIP** : 60 en 2024
- ✓ Les **crèches soutenues par le département** pour leur projet d'insertion : 30, dont 19 AVIP et 11 droit commun sans label AVIP

### → Au niveau de l'accueil en individuel

- ✓ **Le tiers payant** est possible pour les assistantes maternelles (via Pajemploi +)
- ✓ **Certaines AM (à domicile ou MAM) sont volontaires** pour accueillir les familles en insertion
- ✓ A partir de 2025, élargissement du **label AVIP aux MAM**
- ✓ **Fin 2025, CMG emploi directe** : permettra de payer à l'AM un prix semblable à celui de la crèche.
- ✓ La **garde à domicile à titre expérimental** et subventionné dans certaines villes.

- 1) Identifier les besoins des familles en insertion
- 2) Comprendre l'écosystème de la petite enfance, ses acteurs, son lexique
- 3) Connaitre les solutions : aides financières
- 4) **Mobiliser les dispositifs expérimentaux**

## Une offre nouvelle : Appel à projets Concilier Parentalité et Retour à l'emploi

Améliorer  
l'accompagnement des  
demandeur.euses  
d'emploi de Seine-Saint-  
Denis et particulièrement  
les allocataires du RSA sur  
les problématiques de  
conciliation entre  
parentalité et retour à  
l'emploi.

Mise en place de l'appel à  
projets « Concilier  
parentalité et retour à  
l'emploi » par le  
Département en  
2024/2025

Croisement des actions  
d'accompagnement  
menées par les  
professionnel.les de la  
petite enfance et les  
professionnel.les de  
l'accompagnement vers  
l'insertion et l'emploi.

## Exemples de projets soutenus

**7 projets pour un montant de 401 000 euros** ont été retenus pour une durée variant entre 1 et 2 ans ( 2024-2025). En plus de ceux déjà évoqués ( FMUP ... ) , citons :

- Un projet de « VAE inversée vers le CAP AEPE », porté par l'organisme de formation E2S FORMATION PETITE ENFANCE, visant à allier, par une action de VAE inversée, une action qui intègre une embauche en contrat de professionnalisation, un accompagnement VAE vers le diplôme d'AEPE, un mode de garde (contact : Asse Laëtitia - [l.asse@e2sformation.coop](mailto:l.asse@e2sformation.coop) - 0617501729)
- Un projet « Fais-moi une place (FMUP) & Co. », porté par l'association SFM ACCUEIL ET DÉVELOPPEMENT, visant à proposer un dispositif d'orientation des parents vers des modes d'accueil adaptés sur le territoire de Paris Terres d'Envol.( contact : FAYE BARRY Elisabeth, directrice de filière - [sfm.ad@sfnad.fr](mailto:sfm.ad@sfnad.fr) - 01 48 21 85 74 )
- Un projet « Modes de garde », porté par la MISSION LOCALE DE PANTIN – PRÉ-SAINT-GERVAIS – LES LILAS – BOBIGNY, visant à lever les freins à l'insertion des jeunes 16-25 ans en recherche d'emploi et des bénéficiaires du RSA en proposant un accompagnement sur mesure vers une solution de garde d'enfant (contact : LE GALL Yvelie - [ylegall.mllyr@gmail.com](mailto:ylegall.mllyr@gmail.com) - 07 69 42 49 78 )

**Focus**  
**Ateliers Parentalité Remobilisation**  
**portés par E2S**

**Témoignage**  
**Clara BASSE**  
**Coordinatrice pédagogique E2S**

[c.basse@e2s.coop](mailto:c.basse@e2s.coop)

01 72 59 22 10

Focus  
Témoignage d'une ALI  
portant une garderie éphémère

**Aicha DABO**  
**Coordinatrice d'équipe**  
**Agence Locale d'Insertion Plerrefitte-Stains**



QUESTIONS / REPOSES



## Questions - réponses

- **Risques encourus en cas de garde informelle** : Garder des enfants sans agrément c'est du travail dissimulé qui peut impliquer des sanctions autant de la nounou non déclarée que des parents. Cela peut conduire à des amendes importantes, à des interdictions de garde d'enfants, à des peines de prison, et être déchu de ses droits civiques. Le travail dissimulé de personnes sans papier est doublement sanctionné. Plus grave encore si accident du bébé.
- **Combien de places en crèches labellisées AVIP** : Nous ne disposons pas d'un nombre ferme, mais il s'agit d'un engagement de la crèche labellisée à consacrer 20% de ses places aux demandeurs d'emploi.
- **Solutions d'accueil pour les parents qui travaillent en horaires atypiques** : Les crèches répondent rarement à ce besoin, quelques assistantes maternelles peuvent être volontaires. Demander à votre Relais Petite Enfance.
- **Solutions d'accueil pour les enfants porteurs de handicap** : les crèches qui les accueillent (spécialisées comme Envoludia ou généralistes) peuvent prétendre au Bonus Handicap de la CAF et à d'autres financements. Les crèches départementales présentent des situations de vulnérabilité en CAMA experte. Des assistantes maternelles en accueillent.

## Questions - réponses

- **Est-ce que FMUP sera déployé sur tout le département ?** Pour le moment il est déployé depuis 2018 sur Plaine Commune et depuis mi-2024 sur Paris Terres d'Envol. Le déploiement est lié à la capacité à mobiliser autant les prescripteurs que les offreurs de places, et nécessite donc une dynamique exigeante.
- **Comment mobiliser l'aide aux familles de la Caf lorsque le conseiller n'a pas de contact avec la Caf :** si la personne a ouvert ses droits, elle peut contacter la Caf de 4 manières : à l'agence locale, en appelant au 3230, en envoyant un mail pour demander un RDV, en envoyant un courrier.  
<https://wwwd.caf.fr/wps/portal/caffr/macaf/contactermacaf#/contactcaf>
- S'il s'agit d'une interpellation concernant un groupe de situations, la question peut être posée à la direction de la CAF, lors des réunions qu'elle tient avec le CD.
- **L'aide financière de France travail est-elle réservée aux mères isolées ?** Non, c'était le cas précédemment mais plus maintenant.  
<https://www.francetravail.fr/candidat/vos-recherches/les-aides-financieres/reprise-demploi---laide-a-la-gar.html>
- **Cumul possible aides Caf + aide du département ? OUI**



## PERSPECTIVES : actualités à suivre !

- **CAMA :**  
Projet de généralisation des CAMA Insertion au sein des crèches départementales
- **Aides financières :**  
Déploiement du CMG emploi direct fin 2025
- **Accompagnement :**  
Impact de la loi France travail
- **Formation ALI :**  
Cycles d'approfondissement sur les aides financières

## Quelques mots pour conclure :

- 1) *Comment retrouver les informations ?* **Retrouvez ce support, et les précédents, sur notre espace dédié :** <https://ressources.seinesaintdenis.fr/WEB-I-les-nouveaux-rendez-vous-Insertion-du-Departement>
- 2) *Quand est-ce qu'on se revoit ?* Le **prochain web-i** aura lieu le **mardi 11 février à 14H : Salon de l'Insertion du 8 avril 2025 , Préparons nos publics**



**seine-saint-denis**  
LE DÉPARTEMENT

ENGAGÉ POUR L'EMPLOI

**NOUS VOUS REMERCIONS POUR VOTRE PARTICIPATION ET VOTRE  
ATTENTION**